Budget rectificatif 3/2018: prolongation de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie

2018/2072(BUD) - 22/06/2018 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 23 mai 2018, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3 au budget général pour 2018.

Ce PBR prévoit le financement, en 2018, de la prolongation de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie pour un montant de **500 millions d'EUR** en crédits d'engagement par l'intermédiaire de l'instrument d'aide de préadhésion. Les crédits correspondants doivent être affectés à la ligne budgétaire 22.02.03.02 (Turquie - Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union).

Le 22 juin 2018, le Conseil a adopté sa position sur le DAB n° 3 du budget général pour 2018, telle qu'elle figure dans l'annexe technique à son exposé des motifs.